

Vol. 2, No. 1
Juin 2025

ISSN 2960-2858
P-ISSN 3006-4414

LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
SUR LES SOCIÉTÉS ET LES CIVILISATIONS



Laboratoire d'Analyse et de Recherche
sur les Sociétés et civilisations
(**LARSOC**)

Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
01 BP V 18 Bouaké 01
revuecahiersdelarsoc@gmail.com



Les Cahiers du LARSOC, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

ISSN 2960-2858

P-ISSN 3006-4414

revuecahiersdelarsoc@gmail.com

<https://revuecahiersdu.larsoc.net/>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041>

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23917>

SJIF 2025 = 5.168 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025)



Périodique : semestriel

Vol. 2, No. 1, 2025

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

SANGARÉ Souleymane

Histoire médiévale de l'Afrique occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité de rédaction

Rédacteur en Chef :

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Rédacteur en Chef adjoint :

TRAORÉ Siaka

Histoire moderne et contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction :

YAPI Fulgence Thierry

Histoire de l'Antiquité

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire adjoint de la rédaction :

YÉO Mitanhatcha

Archéologie

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Membres du Secrétariat de la rédaction

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

TRAORÉ Siaka

GNAMIEN Kouamé Moïse

YAPI Fulgence Thierry

YÉO Mitanhatcha

OULAI Fabrice

FADIKA Massandjé

OUATTARA Issouf

Commissaires aux comptes

YAO Élisabeth

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BROU N'Goran Alphonse

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorière de la rédaction

KRÉ Henriette

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorier adjoint de la rédaction

YAO Koffi Léon

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen

Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ARCHER Maurice

Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BAMBA Assouman

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BAMBA Mamadou

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BINATE Issouf

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DAKITE Samba

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

ÉKANZA Simon Pierre

Professeur Titulaire, Doyen honoraire

GADO Alpha Boureïma

Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATÉ Doulaye

Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

KONE Issiaka

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONIN Séverin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

LATTE Egue Jean-Michel

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

MORITIÉ Camara

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

SEYNI Moumouni

Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

SORO Donissongui

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

TROH Deho Roger

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ DE LECTURE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BINATE Issouf, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda Pondalla

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DÉDÉ Jean-Charles

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITE Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

IBRAH Maman Moutari

Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATE Mahamoudou

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONÉ Yacouba

Maître-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

KONIN Séverin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU N'Dri Laurent

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane

Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

NAMOI Célestine

Maître-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

NOGBOU M'Domou Éric

Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

POLITIQUE ÉDITORIALE

Les cahiers du LARSOC est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

CITATION DES AUTEURS

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

DANS LE TEXTE : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.

Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.

Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la traison et mort de Richart Deux roy Dengeleterre*, éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.

Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, vol. I, Londres, Longman.

Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H*, Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.

Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV^e et XVI^e siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.), titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.

Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, ... : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.

Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/année de la consultation par l'utilisateur).

Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, <http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html> (17/6/2023).

N.B :

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de ...
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
Département d'histoire, Université Alassane Ouattara

SOMMAIRE

Koffi Arcel BOUSSOU : La polygamie à Athènes à l'époque classique : pratique interdite	14-26
Ouollo Adama TOURÉ : La coopération militaire entre États : l'exemple des cités grecques d'Europe et d'Asie entre le III^e et le II^e siècle avant notre ère	27-50
Amin Angéline KOUAMÉ, Bi Tra Olivier TRA, Moussa PARÉ : Le portrait des guerriers turcs d'après Jean de Joinville (1248-1250)	51-66
Médjo DAHOUE, Yao Adjoumani Victor MANZAN: Le paradoxe des relations entre Saladin et Richard Cœur-de-Lion vu par les chroniqueurs arabes	67-82
Adjoua Juliana KOUAKOU : Genèse du féminisme à travers les œuvres artistiques des femmes au Moyen Âge occidentale	83-93
Ta Narcisse Tra BI, Nene Landry Tra BI : Les Luenou, origine, migration et formation : XV^e - XVI^e siècle	94-115
Sonia-Estelle BOUA : L'exil de Soundjata d'après Djibril Tamsir Niane dans <i>soundjata ou l'épopée mandingue</i>	116-128
Yao Jean Marc KOUAKOU : Contribution à l'étude des conquêtes de Tombouctou et de Djenné par Sonni Ali	129-140
Sylla ANZOUMANAN : Diplomatie religieuse d'Askia Mohammed I^{er} : du pèlerinage à la conclusion d'un partenariat politique entre le Songhay et les États du monde arabo-musulman	141-159
Agossou Arthur VIDO, Kouassi Raguin KOUASSI : La circoncision dans l'histoire des peuples du golfe du Bénin (XVI^e-XIX^e siècles)	160-178
Maïmouna BAMBA : Les acteurs dans l'organisation et la commercialisation de l'anacarde dans la région du Denguélé (nord-ouest de la Côte d'Ivoire) de 1990 à 2012	179-190
Tiégbè TOURÉ : Les Lekra, un peuple tagbana en pays koro du XVI^e siècle à 2022	191-213
Nahoua Karim SILUÉ : Résurgence des coups d'État en Afrique de l'ouest : recul démocratique ou manifestation d'une souveraineté retrouvée ?	214-225
BABAROU : La mendicité dans les quartiers populaires de la ville de Maroua (1973-2023)	226-244
Solenko GNENDA: La religion dans l'espace politique au Togo : nouvel opium du peuple ?	245-259
Dominique BAKOUAN : Gare ferroviaire et développement urbain de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) : des origines à 1960	260-282
Hamidou ZAMBILOU, Abdoulaye Mohamed DIALLO, Adama KOMINA, Adama DIABATE : Gouvernance locale et rôle des acteurs : cas de la commune rurale de Kalabancoro	283-297

Makoura BAMBBA, Gnazebo Hilaire MAZOU, Asseman Médard KOUA : Profils biophysique et sociaux des personnes vivant avec des maladies mentales et l'épilepsie (pvmme) à Brobo (Côte d'Ivoire)	298-314
Michel Assoumou NSI : L'Église universelle du royaume de dieu au Gabon (1997-2019) : territorialité et stratégies d'implantation	315-329
Djibril BALDE : Artefact comme produit d'une identité reconstruite dans <i>Les désorientés</i> (2012) de Amin Maalouf et <i>La ballade du calame</i> (2015) de Atiq Rahimi	330-345
Bi Youan Firmin IRIÉ : Bouaflé et la répression coloniale du 07 janvier 1950	346-358
Pénissonguita SORO: Les prétentions califales dans la conquête marocaine de la boucle du Niger (1591-1630)	359-370
Roseline Gbocho N'DA : Les pratiques magico-religieuses dans la cybercriminalité en Côte d'Ivoire	371-382
Boureima SANA : Éducation et force de l'État : la médiation par la citoyenneté	383-394
Youssef DIARRASSOUBA : Staging the Wounded Self: Cinematic Aesthetics and Corporeal Memory in <i>This Mournable Body</i> by Tsitsi Dangarembga	395-409
Lucien MANOKOU, Fabrice Nfoule MBA : L'Assemblée nationale et la consolidation/déconstruction de l'État postcolonial au Gabon pendant le monopartisme (1968-1990)	410-429
Kan Yannick YEBOUE : Les Baoulé suamenle de Taabo, une société lignagère akan à double filiation et à accentuation patrilineaire	430-438
Kouamé Dominique KOUASSI, Moro Jean Martial AHORO, Atta Kouame Jacob BRINDOUMI, : L'inertie de l'état ivoirien face à la piraterie maritime (1981-2017)	439-462
Wokado Mohamed SAKO : Sassandra dans l'émergence de l'immigration clandestine en Côte d'Ivoire (1947-1980)	463-478
Lassina SIMPORÉ, Ibrahima OUIBGA : La guerre chez les <i>Moose</i> de <i>Waogdgo</i> (<i>Ouagadougou</i>) Burkina Faso	479-498
Bi Drigoné Gilles Martial TOUBOUI : Théorie critique et rationalisation de la société	499-510
Marcel GUIGMA, Mahama OUATTARA : L'idée d'homme nouveau chez Ébénézer Njoh-Mouelle et l'art comme moyen de désaliénation de l'être-africain	511-528
Alassane DIABATE, Dally Luc Olivier ZITIEOUROU : Le comité de développement du quartier mairie II d'Adjamé : entre reconnaissance et contestations (1988-2010)	529-542

Abou DAPPAH : Des communautés économiques régionales à la Zlecaf : la longue quête de l'intégration par l'Afrique	543-561
Yao Lopez DJE : L'économie ivoirienne à l'épreuve des multinationales de 1960 à 2022	562-575
Kanga Gerard Brice ESSE : Les effets politiques et économiques de l'organisation de la coupe d'Afrique des nations (CAN) en Côte d'Ivoire en 1984	576-594
Moriba DEMBÉLÉ : Une intégration ouest-africaine : la Semaine Tripartite entre Kédougou, Mali et Kéniéba de 1980 à 2024	595-619
Yolande THIBAUT-MPOLO, Béatrice Perpétue ONDONGO OKOUA, Eloge Symplice MAHOUNGOU MOUMBOUILLOU, Maurice NGOLOYAKALI : Quel encadrement pédagogique dans la circonscription scolaire de Boundji en république du Congo ?	619-640
Demba SIDIBÉ : Samory : décryptage d'une révolution militaire africaine (1879-1892)	640-669

Diplomatie religieuse d'Askia Mohammed I^{er} : du pèlerinage à la conclusion d'un partenariat politique entre le Songhay et les États du monde arabo-musulman

Sylla ANZOUMANAN

Enseignant-chercheur en histoire médiévale/Soudan occidental
Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké
layanzoumanan@gmail.com

Résumé

1495, Askia Mohammed I^{er} accomplit le pèlerinage. Pour l'ensemble des auteurs, ce périple visait à expier son péché d'avoir usurpé le pouvoir aux Sonnis et pour le légitimer du fait qu'il n'avait aucune prérogative traditionnelle pour l'assumer. Toutefois, il s'avère que cette pérégrination avait avant tout un objectif politique. Dans cet article, nous portons sur cet aspect politique à travers cette interrogation centrale : en quoi le pèlerinage d'Askia Mohammed I^{er} à La Mecque a-t-il constitué un cadre des relations politiques entre le Songhay et les États du monde arabo-musulman ? Pour répondre à cette interrogation, nous avons d'une part mobilisé la documentation relative à la question et d'autre part axé notre analyse sur les principales sources africaines à savoir le Tarikh el Fettach de Mahmoud Kati et le Tarikh es Soudan d'Abderrahman Es Sadi. Ensuite nous avons ensuite recouru au recoupement des informations.

Nous avons conclu qu'Askia Mohammed I^{er} s'est servi de son pèlerinage pour nouer un partenariat politique avec les États de l'Orient musulman. Cet accord fut conclu avec les empires Mamlouk d'Égypte et Ottoman de Constantinople. Celui-ci transparait d'une part à travers son investiture au califat qui fait de lui le lieutenant du prophète et le représentant des sultans de l'Orient musulman au Soudan occidental et du Songhay un territoire de ces empires. D'autre part, il apparait à travers l'établissement au Songhay du chérif Moulay Ahmed Es Seqli comme ambassadeur burjito-ottoman. Ce partenariat avait permis le retour du Songhay dans le monde musulman après son recul sous les derniers Sonnis et la diffusion de l'islam à travers tout le Soudan occidental.

Mots clés : Askia Mohammed I^{er}, Orient musulman, islam, pèlerinage, partenariat politique

Abstract

1495, Askia Muhammad I completed the pilgrimage. For all authors, this journey was intended to atone for his sin of having usurped power from the Songhai and to legitimize it, given that he had no traditional prerogatives to exercise it. However, it turns out that this pilgrimage had a primarily political objective. In this article, we address this political aspect through this central question: how did Askia Muhammad I's pilgrimage to Mecca constitute a framework for political relations between the Songhai and the states of the Arab-Muslim world? To answer this question, we have, on the one hand, mobilized relevant documentation and, on the other, focused our analysis on the main African sources, namely Mahmoud Kati's Tarikh el Fettach and Abderrahman Es Sadi's Tarikh es Soudan. We then resorted to data retrieval.

We concluded that Askia Mohammed I used his pilgrimage to establish a political partnership with the states of the Muslim East. This agreement was concluded with the Mamluk empires of Egypt and the Ottoman empires of Constantinople. This is reflected on the one hand in his investiture to the caliphate, which made him the lieutenant of the prophet and the representative of the sultans of the Muslim East in Western Sudan and Songhay a territory of these empires. On the other hand, it appears through the establishment in Songhay of the Sharif Moulay Ahmed Es Seqli as Burjito-Ottoman ambassador. This partnership had allowed the return of Songhay to the Muslim world after its decline under the last Sunnis and the spread of Islam throughout Western Sudan.

Keywords : Askia Mohammed 1st, Muslim East, Islam, pilgrimage, political partnership

Introduction

Selon l'institut des Hautes Etudes Internationales et Politiques de Paris, les relations internationales se définissent comme l'ensemble des « *relations et interactions existantes entre les pays et les Etats. Elles peuvent être notamment d'ordre politique, économique, et/ou commercial* »¹. Cette expression est apparue à la suite des guerres mondiales². L'historiographie sur le sujet révèle des travaux consacrés presque exclusivement à des faits contemporains. Ainsi dans l'étude des relations internationales, la période médiévale fait figure de parent pauvre. Pourtant, on peut déduire de sa définition qu'elles sont intemporelles. En d'autres termes, de tout temps et en tout lieu les États ont entretenu des rapports de quelle que forme que ce fut. De ce constat, notre intérêt porte sur la période médiévale de l'Afrique occidentale. Nous nous y intéressons à travers les rapports entre le Songhay et les États de l'Orient musulman sous le règne d'Askia Mohammed 1^{er}.

Pour rappel, notons que les orientations du règne d'Askia Mohammed 1^{er} sont étroitement liées à celui de Sonni Ali. En 1464, Sonni Ali accède au trône du Songhay. Tout au long de son règne, il a entretenu avec les musulmans de son empire des rapports très difficiles marqués par de nombreuses exactions. À sa mort en 1492, l'un de ses généraux, pieux et intrépide, décide de mettre fin aux souffrances des musulmans en disputant le pouvoir à son fils et successeur : Sonni Baro. C'est ainsi qu'à la tête d'une coalition, le général Mohammed Sylla déclencha une guerre civile qui prit fin en Avril 1493 après avoir vaincu son adversaire. Il devint alors Askia Mohammed 1^{er}.

En 1495, il décida d'accomplir le pèlerinage. À ce propos des auteurs comme M. Delafosse (1972 : 86), J-L. Triaud (1973 : 164), G-G. Bayo (2001 : 216) et S. M. Cissoko (2013 : 78) soutiennent que cette entreprise fut par piété ou pour légitimer le pouvoir usurpé aux Sonnis. Plus qu'un voyage expiatoire ou de légitimation du pouvoir, ce pèlerinage constitue un fait majeur dans le règne d'Askia Mohammed 1^{er}. Il apparaît à la lumière des sources que ce pèlerinage avait une motivation politique. En effet, Askia Mohammed 1^{er} a développé des relations diplomatiques avec les dynasties de l'Orient musulman. Le regard sur ces relations met en exergue un cas de relations internationales au Moyen-âge africain entre le Songhay et le monde arabe. Pourtant aucun des travaux à ce jour ne s'est intéressé à cet aspect de son

¹ <https://www.heip.fr/lecole/faq/quest-ce-que-les-relations-internationales-et-les-sciences-politiques/> consulté le 09/07/2023 à 14h46.

² *Ibidem*.

pèlerinage. Dans cette contribution, nous cherchions à lever le voile sur ces relations entre le Songhay et l'Orient musulman. C'est pourquoi nous posons la question de savoir : en quoi le pèlerinage d'Askia Mohammed 1^{er} à La Mecque a-t-il constitué un cadre des relations politiques entre le Songhay et les États du monde arabo-musulman ?

Cette étude fera donc la lumière sur le partenariat politique entre le Songhay et les États de l'Orient musulman en l'occurrence les Mamlouks burjites d'Égypte et les Ottomans de Constantinople. Elle est rendue possible grâce à la mobilisation de la documentation portant sur la question du pèlerinage d'Askia Mohammed 1^{er} et des sources africaines que sont le *Tarikh Es Soudan (TES)* et le *Tarikh el Fettach (TEF)*. Ensuite, nous avons procédé à leur recoupement afin d'aboutir à nos résultats. Pour ce faire, notre étude est structurée en trois parties. La première porte sur le cadre du partenariat politique entre le Songhay et l'Orient musulman. La deuxième s'articule autour de la conclusion de l'accord politique entre ces deux espaces géographiques. Enfin, la troisième et dernière partie s'intéresse à son impact sur le règne d'Askia Mohammed 1^{er}.

1. Le pèlerinage d'Askia Mohammed 1^{er} : cadre des relations entre le Songhay et l'Orient musulman

Entre 1495 et 1497, Askia Mohammed 1^{er} effectua un pèlerinage à La Mecque. Son séjour dans les lieux saints de l'Islam a dépassé le cadre religieux. Entre dévotion religieuse et rencontre au haut niveau, Askia Mohammed 1^{er} a mis à profit sa présence pour nouer des relations avec les États de l'Orient musulman. Dans cette partie, nous montrons comment la réalisation de ce devoir religieux a été le fondement des relations entre le Songhay et l'Orient musulman.

1.1. Le pèlerinage d'Askia Mohammed 1^{er}

Askia Mohammed 1^{er} était au pouvoir à peine deux ans lorsqu'il avait décidé d'accomplir le pèlerinage³ (G-G. Bayo, 1989 : 72). Pour ce faire, il employa d'énormes moyens afin de réaliser le devoir religieux d'accomplir le Hajj.

Tout commence en 1495. D'abord, il confia l'intendance de l'empire à son frère Omar Komzagho (M. Kati, 1964 : 124). Ensuite, il constitua un cortège qui comprenait des dignitaires de l'empire comme son secrétaire Ali ben Abdallah el Foulani et le *Bara-koï* Mansa Koura, des

³ Pour J-L. Triaud (1973 : 164) et S. M. Cissoko (2013 : 78) qui s'appuient sur la chronologie du *TEF* annoncent que ce voyage est intervenu trois ans après sa prise du pouvoir. Nous nous appuyons sur celle du *TES*. Elle est d'ailleurs la plus admise par les historiens.

notables religieux dont Mohammed Toulé et Salih Diawara, ses plus fidèles conseillers religieux (M. Kati, 1964 : 125). C'est donc avec un nombre important de personnalités qu'Askia Mohammed 1^{er} pris la route de La Mecque. Pour son service et celui de ses courtisans, il prit 800 esclaves et serviteurs chargés de services divers. Ces esclaves provenaient de la tribu des Arbi et des Zendji. Ces tribus constituaient une classe servile astreinte au service de la couronne. En plus, il se fit accompagné par un important contingent militaire composé de 500 cavaliers et 1000 fantassins (A. Es Sadi, 1964 : 119). Enfin, il emporta 300.000 pièces d'or dont le tiers à savoir 100.000 pièces d'or fut consacré aux frais du voyage et à l'achat de divers articles (M. Kati, 1964 : 125 et A. Es Sadi, 1964 : 119). Ces actions montrent l'importance qu'il a accordée au voyage. C'est après ces énormes préparatifs, Askia Mohammed 1^{er} arrive à La Mecque. Entre juillet et Août 1496, « *il accomplit les cérémonies du pèlerinage (...)* » (M. Kati, 1964 : 26).

La réalisation de cet ultime pilier de l'Islam consista à accomplir des rites sacrés. Après l'accomplissement de son Hajj, Askia Mohammed 1^{er} prolongea son séjour. En effet, il profita de sa présence en terre sainte de l'Islam pour s'adonner à l'adoration exclusif d'Allah. À cet effet, son séjour fut marqué par des actes de piété qui n'ont pas laissés indifférentes les populations des grandes cités musulmanes. Ainsi, au cours de son séjour, il accomplit une retraite spirituelle de neuf jours durant laquelle il se consacra à l'adoration exclusive de Dieu. Pour cela, il s'était débarrassé de tous les insignes royaux. Pour son statut de roi, ce geste peut être interprété comme un geste d'humilité et de soumission totale à Dieu dont il est venu chercher les grâces pour la conduite du pouvoir souverain dont il venait d'hériter. Cela a eu pour conséquence de susciter l'intérêt des populations à son égard (M. Kati, 1964 : 131). Il faut croire que cette attention particulière dont il bénéficiait de la part des populations était liée au double fait qu'il était empereur et pieux.

Au-delà, l'intérêt de ces gens pour sa personne était aussi dû à sa grande générosité. En effet, durant son séjour sur les terres qui ont vu naître l'Islam, « *Askia Mohammed (...) visita les lieux saints* » (A. Es Sadi, 1964 : 120) à savoir La Mecque et Médine. Il a offert gracieusement en aumône aux indigents de ces villes, la somme de 100.000 pièces d'or. Comme si cela ne suffisait pas, il consacra 100.000 pièces pour l'achat d'une fondation ou *waqf* pour les savants, les pauvres et les pèlerins soudanais (M. Kati, 1964 : 25, A. Es Sadi, 1964 : 120 et S. M. Cissoko, 1966 : 103). Autrement dit, Askia Mohammed 1^{er} avait offert à tous les soudanais un site de séjour sans frais pour accomplir leur pèlerinage.

En plus des villes saintes de l'Arabie, Askia Mohammed 1^{er} avait mis à profit son séjour pour visiter d'autres grandes villes du monde arabe dont le Caire et Alexandrie. Cela lui avait

également permis de visiter les pyramides en Égypte (M. Kati, 1964 : 126). C'est pourquoi à son retour au Songhay, il se fit ériger un monument à l'image des pyramides connu sous le nom de *Tombeau des Askia* (DNPC⁴, 2009 : 9-11).



Source : A. Sylla, 2022 : 118

Dans toutes les villes parcourues durant son Hajj, Askia Mohammed 1^{er} avait profité pour rencontrer les sommités du monde arabe. À ce propos, A. Es Sadi (1964 : 120) affirme : « *Askia Mohammed eut occasion de voir, en ces contrées, un grand nombre de docteurs musulmans et de saints personnages (...)* ». Dans les lignes à venir, nous nous intéressons aux contacts entre Askia Mohammed 1^{er} et les savants musulmans.

1.2. La rencontre des savants musulmans

La rencontre entre Askia Mohammed 1^{er} avec les sommités religieuses du monde arabe a été bénéfique à plusieurs niveaux. Celle-ci lui permit de s'imprégner des fondamentaux en matière de religion indispensable à la gestion du pouvoir.

En effet, durant son séjour en terre d'Arabie et en Égypte, Askia Mohammed 1^{er} rencontra d'illustres personnalités religieuses. En Arabie, il eut à s'entretenir avec le chérif hassanide Moulay El Abbas, représentant de la famille du prophète Muhammad de même que Khaled El Ouaqqad El Azhari (M. Kati, 1964 : 16). En Égypte, ce fut le cheikh El Djelal Mohammed Abderrahaman Es Soyouti (A. Es Sadi, 1964 : 120-121). Celui-ci était aux dits de

⁴ Direction Nationale du Patrimoine Culturel (Mali).

S. M. Cissoko (2001 : 220) le grand maître de l'université Al Azhar d'Égypte. Auprès de ces maîtres, Askia Mohammed 1^{er} s'est dédié à l'apprentissage de la religion.

Cette formation lui a été utile à plus d'un titre notamment d'un point de vue religieux et politique. En ce qui concerne l'aspect religieux, Askia Mohammed 1^{er} avait mis à profit son séjour pour se consacrer à l'apprentissage de l'Islam. Il était devenu pour la circonstance un souverain-talibé⁵. Pour cela, il ne s'embarrassait pas de son titre de roi pour apprendre les préceptes de base de la religion. Cela lui était nécessaire car ses connaissances en matière de religion étaient assez limitées (M. Delafosse, 1972 : 85). Il ne savait que les préceptes de la prière, de la zakat et de quelques dogmes (M. Kati, 1964 : 18). Auprès de ces maîtres du savoir islamique, il apprit à discerner le licite et l'illicite, le juste et l'injuste, le droit et la jurisprudence islamique (Al Oufrani, 1889 : 158). Dans ce cadre qu'El Djelal Mohammed Abderrahaman Es Soyouti fut pour lui le plus illustre des savants musulmans qu'il a eu à rencontrer. En cela, Al Oufrani (1889 : 158) affirme : « *C'est auprès de ce maître qu'il avait étudié les Aqaïd et appris à discerner le juste et l'injuste. Il avait encore suivi bon nombre de leçons de Essoyouti sur le droit et la jurisprudence et profité de ses recommandations et de ses salutaires conseils* ». Apprendre donc la religion en lien avec la gestion du pouvoir était une nécessité dans la mesure où c'était un impératif pour gérer le pouvoir souverain. De ce fait, on en conclut qu'Askia Mohammed 1^{er} avait fait de l'Islam la boussole de sa gestion du pouvoir. C'est pourquoi L. Kaba (1983 : 6) affirme que : « *en gros, avec l'avènement des Askia, l'islam devint le fondement spirituel de l'ordre politique et social* ».

Pour ce qui est de l'aspect politique, c'est à ce niveau que l'empreinte du pèlerinage d'Askia Mohammed 1^{er} sera la plus déterminante. Son séjour en terre arabe lui a permis d'apprécier l'organisation et le fonctionnement des États arabo-musulmans au moyen de leurs institutions et leurs structures. Ainsi, il reproduisit dans sa cour l'étiquette royale des arabes, notamment en s'entourant de 700 eunuques lors des audiences ; de même que l'organisation et le fonctionnement de l'administration (M. Kati, 1964 : 179-189 et Al Oufrani, 1889 : 158). Toutefois, Askia Mohammed 1^{er} adapta ces modèles au contexte soudanais et donna des noms soudanais à ces nouvelles fonctions qu'il a introduites dans l'administration. C'est en cela, que de nouvelles fonctions comme celle de l'*Assara-mondio*⁶ rappelant celle de « *mushtasib* » des villes du Maghreb et d'Orient vit le jour dans l'administration songhay (D-I. Zakaria, 1982 :

⁵ Talibé est le nom donné aux élèves qui se consacrent à l'apprentissage de la religion islamique.

⁶ Responsable de la police des marchés.

61). Les échanges avec ces sommités lui avaient permis également d'initier d'autres réformes comme la réforme agraire avec la création de villages de culture, la réforme sociale portant sur le mariage avec les esclaves de la couronne, la réforme économique avec la limitation de l'impôt à un seul qui n'est autre que la zakat, la réforme judiciaire et la redéfinition du protocole calquée sur le modèle arabe et la réorganisation administrative de l'empire. En clair, Askia Mohammed 1^{er} a su juxtaposer l'organisation politico-administrative de son État aux emprunts faits dans le monde arabe.

Toutes ces réformes, il les fit au retour de son pèlerinage. La question de ces réformes avait déjà fait l'objet des préoccupations d'Askia Mohammed 1^{er} avant son pèlerinage. Les avis des savants de son empire ne l'avaient pas convaincus. C'est pourquoi, il profita de son pèlerinage pour s'en remettre aux avis des savants étrangers du Caire et d'Arabie comme l'ont soutenu J. Rouch (1966 : 193) et J. Cuoq (1984 : 166). À sa grande satisfaction, tous les avis concordaient. En effet, M. Kati (1964 : 22) nous renseigne que les recommandations et les salutaires conseils d'Es Soyouti « *s'accordaient exactement avec celles qu'avaient prononcées les oulémas lorsque, avant son départ pour le pèlerinage, l'Askia les avaient interrogés* ». Ces mêmes conseils étaient corroborés par ceux d'Al Maghili. À ce propos les avis d'Es Soyouti et d'Al Maghili « *furent identiques : telles les deux empreintes successives du même sabot d'un cheval* » (M. Kati, 1964 : 22). C'est donc à son retour de pèlerinage qu'il matérialisa en acte les conseils des oulémas.

Il apparaît qu'il y avait derrière les motivations religieuses du pèlerinage d'Askia Mohammed 1^{er} des raisons politiques. Malgré les riches enseignements qu'il a tirés de son séjour en terre arabe, il ne s'en contenta pas. Même si les sources ne le disent pas, il est évident qu'Askia Mohammed 1^{er} a rencontré les souverains des États du monde arabe. C'est ainsi qu'il mettra en œuvre une politique pour donner suite à son pèlerinage. Cette politique n'est autre que la mise en œuvre d'un partenariat politique.

2. La conclusion d'un partenariat politique entre le Songhay et les États de l'Orient musulman

Le séjour d'Askia Mohammed 1^{er} dans le monde arabe lui a permis de nouer une alliance dont le point de départ est l'investiture au califat. Ce nouveau pacte s'est matérialisé par l'installation d'un ambassadeur à Gao.

2.1. La consécration au califat

En 1497 après un riche séjour sur les terres sacrées de l’Islam, Askia Mohammed 1^{er} entreprit de rentrer au Songhay. Sur le chemin retour, il séjourna en Égypte où il rencontra au Caire les autorités politiques et religieuses du pays. Au nombre de ces autorités politico-religieuses, il y avait le calife abbasside Abû Al-Izz Abd Al aziz Al Mutawakkil Ala Allah. Celui-ci présidait au califat sous le titre d’El Motawakkel II. Il est né en 1416 et est devenu le 14^{ème} calife abbasside du Caire de 1479 à 1497 durant le règne des sultans mamelouk burjite. Les échanges avec le calife abbasside ont permis à Askia Mohammed 1^{er} de solliciter son investiture au califat. À ce propos, A. Es Sadi (1964 : 120) nous informe : « *Askia Mohammed rencontra le noble khalife abbasside et lui demanda de le désigner comme son lieutenant pour le pays Songhaï* ». Cette requête avait été préalablement validée par le sultan An Nasir Muhammed dont dépendait le calife comme nous le verrons par la suite. Pour la consécration, Askia Mohammed 1^{er} fut invité à se dessaisir des insignes royaux et à observer une retraite spirituelle de trois jours. Cela fait, « *le khalife déclara Askia Mohammed son lieutenant (...) et fit de lui un véritable lieutenant de l’Islam* » (A. Es Sadi, 1964 : 120) en ajoutant que « *quiconque désobéirait à ses ordres dans ce pays désobéirait à Dieu le Très Haut et à son Envoyé* » (M. Kati, 1964 : 16). Ce nouveau titre royal instituait dans le cérémonial d’investiture des Askias de nouveaux insignes royaux à savoir : un bonnet et un turban.

Il faut noter que cette impatrimonisation n’a rien à voir avec les douze califes annoncés par le prophète Muhammad. En effet, il est rapporté dans les traditions musulmanes que douze califes se succéderaient à la tête de la communauté musulmane avant la fin du monde. Cela est relevé dans un hadith rapporté par Muslim. Dans ce hadith, il rapporte que le prophète Muhammad a dit que : « *la religion se maintiendra jusqu’à l’arrivée de l’heure ou jusqu’à ce que douze califes, issus des Quraych vous eussent dirigés* »⁷. Comme indiqué, ces douze califes auraient pour origine l’appartenance à la tribu arabe des *Quraych*, tribu de laquelle est issue le prophète Muhammad. L’erreur d’attribuer cette prophétie à Askia Mohammed 1^{er} provient du *TEF*. En effet dans son récit, M. Kati (1964 :17-19) fait d’Askia Mohammed 1^{er} le onzième calife qui succéderait au prophète avec la mission de restaurer l’Islam qui serait alors en perte. À ce sujet, la vérité est que cette partie du *TEF* a été modifiée par Sékou Ahmadou. Il est le fondateur de l’État théocratique du Macina au XIX^{ème} siècle. Pour se donner une légitimité, il remania le *TEF* pour paraître comme l’un des califes annoncés par le prophète en

⁷ Extrait de Sahih Muslim, Chapitre 2, Page 19, en ligne sur <https://alhassanain.org/m/french/?com>, consulté le 09/07/2023 à 21h45.

affectant la prophétie à Askia Mohammed 1^{er} et à l'ensemble des savants à qui celui-ci avait eu affaire (J-L. Triaud, 1973 : 168).

Pour comprendre le titre de calife dont Askia Mohammed 1^{er} a été investi, il faut revenir sur l'évolution du titre depuis son avènement avec les premiers successeurs du prophète. À la base, le titre de calife renfermait à la fois l'autorité politique et religieuse. Telle fut le cas pour les quatre premiers califes de l'Islam. À partir des dynasties musulmanes omeyyades et abbassides, le titre va connaître une mutation. En effet, le titre connut une première restriction. Ainsi, il fut reclus à sa fonction religieuse. Le calife devint un fonctionnaire, un juge nommé et révocable par le souverain de qui il relève. Il jouissait de l'honorabilité de juge suprême de l'État en charge de la justice : une sorte de *cadi des cadis*. Plus tard, le titre devint un superlatif honorifique pour les tenants du pouvoir politique sans toutefois assumer la charge juridique et religieuse de la fonction. C'est ainsi qu'El Motawakkel II portait le titre de calife avec fonction religieuse tandis que les sultans le portaient comme titre royal (B. Sami, 2020 : 2). Entre 1495 et 1497, lorsqu'Askia Mohammed 1^{er} effectua son pèlerinage, la dignité de calife était réduite à cette expression.

Pour Askia Mohammed 1^{er}, l'intérêt ne résidait pas dans la fonction à assumer mais plutôt dans le nouveau partenariat qu'il symbolisait. Avec cette intronisation au titre de calife, Askia Mohammed 1^{er} venait de conclure un nouveau pacte politique. Pour s'en convaincre, il faut se référer à l'investiture d'Askia Ismaïl qu'il avait lui-même présidé. En intronisant son fils au trône, Askia Mohammed 1^{er} avait affirmé : « (...) *aujourd'hui c'est moi-même qui t'investis de la souveraineté et te remets les fonctions de calife que m'avais offert le chérif. Tu es donc le vicaire du vicaire du chérif, qui est lui-même le vicaire du grand sultan ottoman* » (M. Kati, 1964 : 162). Ce passage révèle une double information d'une importance capitale. La première révèle que c'est en qualité de représentant du sultan d'Égypte qu'il avait reçu le titre de calife. La seconde est qu'avec cette impatronisation, le Soudan occidental devint une partie intégrante des empires de l'Orient musulman et les Askias des représentants des sultans de cette contrée du monde. Mais ce nouveau titre n'était en fait que la première étape de la conclusion du nouveau partenariat du Songhay avec les États de l'Orient musulman. Celui-ci devint définitif avec l'installation d'un ambassadeur arabe au Songhay.

2.2. Moulay Ahmed es Seqli : l'ambassadeur burjito-ottoman au Songhay

La distinction d'Askia Mohammed 1^{er} au titre de calife a été la conclusion d'un partenariat politique entre le Songhay et l'Orient musulman. Le terme d'Orient musulman

désigne non pas un État mais un espace du Proche orient où se sont succédés plusieurs États musulmans. Il s'agit ici de l'Égypte mamlouk et de l'empire Ottoman. Le califat était la première étape de ce projet de partenariat. La seconde était l'installation au Songhay de Moulay Ahmed ben Abderrhaman comme ambassadeur burjito-ottoman. Il est important de noter que cette démarche s'inscrit dans le projet de coopération étrangère qu'Askia Mohammed 1^{er} avait initié avec les autres États au lendemain de sa prise du pouvoir. Cette information nous vient de M. Kati (1964 : 10) qui affirme que : « (...) *des députations se sont succédé auprès de lui soit isolées, soit par groupe (...)* ». Ainsi, le partenariat conclut avec l'Égypte mamlouk puis l'empire Ottoman s'inscrit dans cette démarche.

Au cours de son pèlerinage, Askia Mohammed 1^{er} sollicita auprès de Moulay El Abbas, l'établissement auprès de lui d'un chérif⁸ (M. Kati, 1964 : 27). Moulay El Abbas était le représentant de la famille du prophète Muhammad comme cela avait été institué par les Ayyubides (E. Geoffroy, 2011 : 17). Il fit comprendre à Askia Mohammed 1^{er}, de notre point de vue, que cela n'était possible qu'à la condition d'être calife et il l'exhorta à obtenir cette investiture. Le califat était donc le préalable à l'arrivée d'un ambassadeur arabe. Nul doute qu'à cette occasion, Askia Mohammed 1^{er} profita pour exprimer sa demande d'un ambassadeur et de la qualité dont celui-ci devait jouir : à savoir un membre de la famille du prophète (M. Kati, 1964 : 27). C'est dans ce sens qu'il avait exprimé ce vœu d'abord au grand chérif de La Mecque avant d'obtenir l'approbation des autorités politiques dont relevaient les chorfa qu'étaient les Mamlouk burjite comme nous le verrons par la suite.

Douze ans s'étaient écoulés depuis son pèlerinage sans qu'il n'y ait eu de suite à la demande. Languissant, Askia Mohammed 1^{er} profita alors du départ en pèlerinage du cadî de Tombouctou, Mahmoud ben Omar ben Mohammed Aqît pour adresser un placet aux autorités de l'Orient musulman. À son retour en décembre 1509, le cadî rendit compte de la mission. À cette occasion, Askia Mohammed 1^{er} qui se trouvait à Tombouctou se rendit à Gao pour s'enquérir des nouvelles de sa mission (A. Es Sadi, 1964 : 126). Cette démarche s'inscrit dans la réforme qu'il avait instituée à l'égard des pèlerins. Au retour de son pèlerinage, il avait institué l'obligation aux pèlerins de séjourner à Gao pour recevoir de lui le droit d'hospitalité (M. Kati, 1964 : 16). Il fallut attendre encore dix ans pour que le vœu se réalise enfin. L'attente fut donc longue de vingt-trois ans. C'est dans la nuit du 02 au 03 Décembre 1519 qu'arriva à Tombouctou accompagné d'une délégation, le chérif Moulay Ahmed ben Abderrhaman dit Es

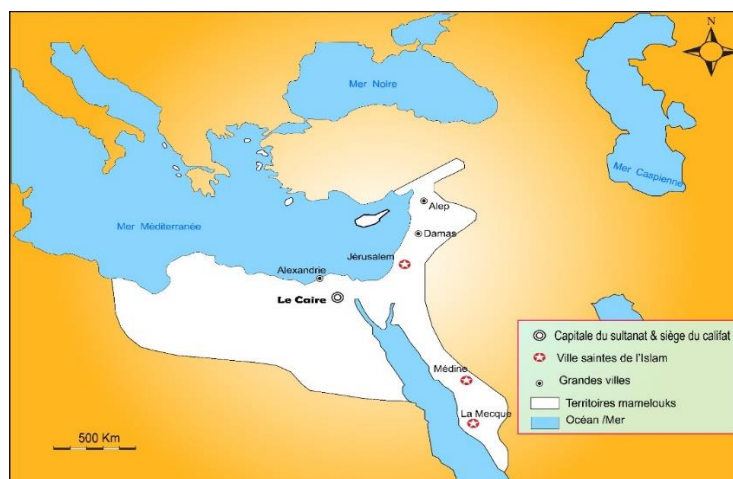
⁸ Le chérif (pluriel chorfa) est un descendant du prophète Muhammad.

Seqli, son pseudonyme à cause de son habitude à faire trainer ses sandales au sol (M. Kati, 1964 : 27-32). Il était le neveu du Moulay El Abbas (M. Kati, 1964 : 27). Le jour de son arrivée coïncida avec la fête de la Tabaski. À la demande du cadî de Tombouctou, il dirigea la prière de la fête après avoir reçues les civilités de la population. Un émissaire des autorités de Tombouctou fut dépêché pour informer Askia Mohammed 1^{er} de l'arrivée du chérif. Aussitôt, Askia Mohammed 1^{er} se rendit à Tombouctou pour souhaiter la bienvenue à son invité qui y avait élu domicile (M. Kati, 1964 : 30). Pour s'assurer que le chérif était bien l'ambassadeur attendu, Askia Mohammed 1^{er} l'invitait à présenter les preuves de sa nomination. C'est ainsi que le chérif lui remit sa lettre de nomination dont les termes témoignent de son titre d'ambassadeur (M. Kati, 1964 : 30). Plus tard, Askia Mohammed 1^{er} aménagea un espace dans son palais où il fit installer le chérif (M. Kati, 1964 : 38). Celui-ci devint son principal conseiller ; car à son arrivée, Askia Mohammed 1^{er} avait perdu ces plus fidèles conseillers que sont Salih Diawara et Mohammed Toulé.

C'est en qualité d'ambassadeur de l'empire Ottoman qu'Askia Mohammed 1^{er} accueillit le chérif Moulay Ahmed Es Seqli. La preuve de cette respectabilité se trouve une fois de plus dans l'investiture d'Askia Ismaïl. À l'occasion, Askia Mohammed 1^{er} n'avait pas manqué de placer le calife Ismaïl sous l'autorité de l'empire Ottoman. C'est donc au nom des Ottomans qu'il intronisa en 1537 calife son fils Ismaïl comme le quatrième empereur des Askias. Pourtant, les Ottomans n'étaient pas les maîtres de l'Orient musulman lorsqu'il a été intronisé calife. Lors du pèlerinage d'Askia Mohammed 1^{er}, l'Orient musulman était dirigé par l'empire Mamlouk⁹ d'Égypte de 1250 à 1517 après avoir dépossédé les Ayyoubides du pouvoir. L'Égypte a connu deux dynasties mamlouk en fonction de leur origine. On distingue les mamlouk bahrite d'origine turque de 1250 à 1382 et les mamlouk burjite originaire du Caucase de 1382 à 1517.

⁹ Le mot mamlouk signifie en arabe esclave. Les mamlouk sont à l'origine des milices d'esclaves affranchis au service des souverains musulmans. À la base, ils formaient la garde des califes abbassides. En Égypte, ils renversent la dynastie des Ayyoubides et s'empare du pouvoir.

L'EMPIRE MAMLOUK D'ÉGYPTE



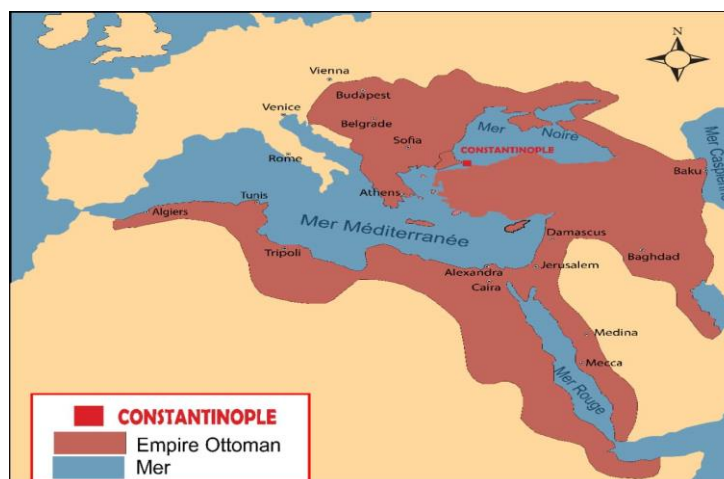
Source : A. Sylla, 2022 : 285.

C'est donc durant la domination des Mamlouk burjite qu'Askia Mohammed 1^{er} reçut le califat. Pour rappel, c'est entre 1495 et 1497 qu'il avait réalisé son pèlerinage. Cette période coïncide avec le règne de Qaitbay, sultan mamlouk de 1468 à 1496 et de son fils Muhammad An Nasir de 1496 à 1498¹⁰. Quand on sait que c'est au retour de son pèlerinage en 1497 qu'Askia Mohammed 1^{er} reçut le califat, on peut en déduire que ce fut sous le règne de Muhammad An Nasir. Rappelons que pour se donner une légitimité lors de leur prise du pouvoir, les Mamlouk avaient restauré le califat en intronisant comme calife honorifique Al Mustansir Billah, oncle du dernier sultan abbasside (B. Sami, 2020 : 2). C'est dans cette continuité qu'El Motawakkel II est désigné calife en 1479. Mais en 1517, les Burjites sont renversés par les Turcs ottomans conduits par Sélim 1^{er}¹¹.

¹⁰ Les règnes de Qaitbay et An Nasir indiquent un renouvellement du pouvoir durant la période de pèlerinage d'Askia Mohammed 1^{er}. Cela indique qu'à son passage pour le hajj, Qaitbay était le souverain de l'Égypte et au retour c'était son fils An Nasir.

¹¹ Sélim 1^{er} a été le neuvième sultan ottoman et le premier à porter le titre de calife. Certainement la conquête de l'Égypte siège du califat en est l'explication. Il est né en 1470. Il régna de 1512 à 1520, date de sa mort où il fut remplacé par son fils Souleymane connu sous le nom de Soliman le Magnifique.

L'EMPIRE OTTOMAN



Source : A. Sylla, 2022 : 285.

Lorsqu'en 1539, Askia Mohammed 1^{er} intronisa son fils Ismaïl l'Orient musulman était sous la domination des Ottomans. Avec ce revirement, le centre du monde musulman se déplace du Caire à Constantinople, capitale de l'empire Ottoman. L'arrivée de Moulay Ahmed Es Seqli sous le pouvoir des Ottomans et l'intronisation au califat d'Askia Ismaïl au nom des Ottomans sont la preuve d'un accord politique entre le Songhay et les États de l'Orient musulman. Il apparaît à la lumière de cette information que l'accord conclut avec les Mamlouk a été entériné par les Ottomans. C'est donc en qualité d'ambassadeur burjito-ottoman que le chérif Moulay Ahmed ben Abderrhaman s'est établi au Songhay. C'est pourquoi, Askia Mohammed n'a pas intronisé son fils comme triple lieutenant du pouvoir mamlouk, qui n'existait d'ailleurs plus, mais comme celui des sultans ottomans. Ce qui fait porter à Moulay Ahmed Es Seqli la double casquette d'ambassadeur burjito-ottoman au Songhay. Pour notre part, la reconnaissance de l'accord politique entre le Songhay et l'empire burjite par Sélim 1^{er} est motivée par les richesses légendaires du Soudan occidental. Cet accord politique a eu des répercussions sur le règne d'Askia Mohammed 1^{er}.

3. L'impact de l'accord politique entre le Songhay et l'Orient musulman

La réalisation de relations diplomatiques entre le Songhay et les États de l'Orient musulman a infléchi la politique générale d'Askia Mohammed 1^{er}. Pour le comprendre, il est nécessaire de s'intéresser à la symbolique de cet accord politique et de sa portée sur le règne d'Askia Mohammed 1^{er}.

3.1. La symbolique de la conclusion du partenariat politique entre le Songhay et l'Orient musulman

Le titre de calife et l'établissement au Songhay de Moulay Ahmed Es Seqli comme ambassadeur burjito-ottoman sont deux événements riches en symboles.

D'abord, l'élévation au califat réintègre le Soudan occidental dans le monde musulman. En effet, il revient à Mansa Moussa d'avoir porté dans le monde entier la renommée du Soudan occidental. Mais, la désintégration du Mali et la politique antimusulmane des derniers Sonnis avaient fini par venir à bout de cette notoriété. Ainsi avec son califat, Askia Mohammed 1^{er} réintégrait le Soudan occidental dans le concert des États médiévaux. Cela faisait du Songhay une entité de l'empire mamlouk d'Égypte puis de celui des Ottomans comme nous l'avons déjà montré. C'est en ce statut qu'il conféra le pouvoir à son fils Ismaïl lors de son investiture à la fonction d'Askia.

En outre, par cette investiture Askia Mohammed 1^{er} répandait à travers le monde musulman sa renommée et celle de son empire. En cela, D-I. Zakaria (1982 : 166) nous dit que : « *le Sonrhaï sortait de l'isolement grâce à lui* ». Son élévation fut de ce fait une promotion du Soudan occidental. Car, il faisait du Soudan un pôle islamique unanimement reconnu. Désormais, son nom et celui du Songhay retentissaient à travers tout le *Dar el islam*. Pour s'en convaincre, écoutons Al Oufrani, un lettré du Maroc (1889 : 158) :

« Sous son règne, la situation du Soudan devint prospère (...) D'un abord facile, Elhadj Mohammed était doué d'un cœur sensible et d'une humeur bienveillante (...) Durant tout son règne (...) ses sujets vécurent dans l'abondance et dans la paix profonde (...) Sa conduite jusqu'au jour où la mort le surprit, fut toujours celle que nous venons de dire ».

Autre symbole de l'investiture d'Askia Mohammed 1^{er} est qu'il a tronqué son titre de roi pour celui de calife et lieutenant de Dieu et représentant de son prophète. En effet, le califat signifiait donc que son autorité dépassait les limites du Songhay. Elle englobait tout le Soudan. En effet, nous dit Al Oufrani (1889 : 157-158) : « *le prince des abbassides lui avait alors confié la direction des affaires du Soudan et l'avait, en outre, nommé son délégué sur tous les musulmans qui pourraient se trouver au-delà de ce pays* ».

D'ailleurs, la nouvelle distinction d'Askia Mohammed 1^{er} l'engageait à faire du Soudan occidental et du Songhay en particulier un État rompu à la bonne pratique de l'Islam. C'est dans ce sens qu'Askia Mohammed 1^{er} conforma l'image du Soudan aux archétypes islamiques en

vigueur dans le monde musulman. Plus simplement, la société soudanaise s'identifia à celle du reste du monde musulman. C'est pourquoi, Al Oufrani (1889, p 158) affirme que :

« Elhadj établit son autorité sur les bases de la loi islamique et se conforma aux règles suivies par les adeptes de la Sonna (...). Il suivit d'ailleurs les usages des califes en toutes choses : dans ses vêtements, dans l'étiquette de la cour, et abandonnant complètement les coutumes barbares pour adopter les manières arabes ».

D'autre part, l'établissement au Songhay de Moulay Ahmed Es Seqli comportait de nombreux symboles. Il met en scène deux groupes aux intérêts différents. D'une part, il y a Askia Mohammed 1^{er} et ses partisans et d'autre part la communauté musulmane de Tombouctou. Chacun des groupes avait son opinion sur l'installation de Moulay Ahmed Es Seqli. Celle-ci ne portait non pas sur son statut d'ambassadeur mais plutôt sur son appartenance à la famille du prophète.

Selon M. Kati (1964 : 26) Askia Mohammed 1^{er} souhaitait voir auprès de lui un chérif pour « attirer grâce à lui sur les habitants de son royaume les bénédictions divines ». L'une de ces bénédictions dont devait bénéficier le Songhay était que le sang du prophète s'édulcora au sang noir ; afin que par la contraction de mariage il se trouva parmi les soudanais d'authentiques descendants du prophète. Ce mécanisme aurait permis de « renforcer par cette présence, l'islam au Soudan en unissant celui-ci à la descendance du prophète » (J-L. Triaud, 1973 : 108). Ce vœu se réalisa, car, Moulay Ahmed Es Seqli, fit souche au Soudan par la descendance de son fils cadet Mozaouir dont les enfants se dispersèrent à travers le Soudan à la suite d'une famine (M. Kati, 1964 : 51-52).

En ce qui concerne les oulémas de Tombouctou, il faut noter que le cadi de cette ville a tenté de faire s'installer le chérif Moulay Ahmed Es Seqli à Tombouctou (M. Kati, 1964 : 27-28). Pour cela, le cadi Mahmoud ben Omar ben Mohammed Aqît avait affirmé qu'il avait fait un songe dans lequel le prophète Muhammad lui-même indiquait que c'est à Tombouctou que son descendant devait établir domicile. L'intérêt des gens de Tombouctou résidait dans le fait que cette installation leur permettait de renouer avec le saint patronage du prophète. À cet effet, la présence du chérif leur donnait l'occasion de se lier à la filiation du prophète.

En clair, Askia Mohammed 1^{er} avait fait de l'arrivée de Moulay Ahmed es Seqli un moyen de confirmation de son titre de calife acquis et la matérialisation de son partenariat politique avec l'Orient musulman. Ces deux facteurs avaient donné une autre envergure à son pouvoir et à son règne. Cette notoriété infléchit sa relation à la fois avec les États arabo-

musulmans mais aussi avec ceux du Soudan occidental. Ainsi un aperçu sur cet aspect nous permet de porter un regard sur la portée du partenariat politique entre le Songhay et l'Orient musulman.

3.2. La portée du partenariat politique entre le Songhay et l'Orient musulman

Les répercussions du partenariat politique entre le Songhay et l'Orient musulman sont nombreuses et multiformes. Elles sont à la fois politico-économiques et religieuses.

Il est clair que la conclusion de liens politiques devait participer à l'essor des contacts commerciaux. Ce faisant, le Songhay d'Askia Mohammed 1^{er} s'offrait à la fois un nouveau partenaire et débouché économique en plus d'une nouvelle source d'importation de produits. Malheureusement, on ne sait pas quelle a été l'importance et l'excellence de cette relation. Les sources ne nous permettent pas une large spéculation. Cependant, on sait grâce à J. Léon l'Africain (1898 : 295-303) que des produits en provenance de l'Égypte et de la Perse se retrouvaient sur les marchés songhay notamment sur celui de Gao. Cela est donc la preuve que les relations économiques entre le Songhay et l'Orient musulman avaient connu un regain sous le règne d'Askia Mohammed 1^{er} après un recul sous les derniers Sonnis (Al Maghili dans J. Cuoq, 1975 : 417).

Pour ce qui est l'aspect religieux, il met en relief le statut de calife d'Askia Mohammed 1^{er}. En effet durant son règne, Askia Mohammed 1^{er} s'est fait le garant de la préservation, de la restauration, de la promotion et de la diffusion de l'Islam au Soudan occidental. Cela a consisté à répandre l'Islam, à restaurer son orthodoxie en combattant les apostats et les hérétiques.

En 1498, soit à peine un an après son pèlerinage, Askia Mohammed 1^{er} entreprend de faire le jihad au royaume mossi animiste le Yatenga. Pour cela, il exhorta Salih Diawara à lui « *donner les indications nécessaires pour que cette expédition fut une véritable guerre sainte faite dans la voie de Dieu* » (A. Es Sadi, 1964 : 121). Il s'exécuta et expliqua les règles en la matière. Celles-ci exigèrent avant tout affrontement un appel à la conversion. Askia Mohammed 1^{er} engagea Salih Diawara à accomplir cette médiation. Le Mogo-Naba Nasira, roi du Yatenga avait rejeté l'appel à la conversion. Alors, Askia Mohammed 1^{er} razzia le pays où il fit beaucoup de captifs qui devinrent tous plus tard des musulmans (A. Es Sadi, 1964 : 123).

À l'instar du Yatenga, Askia Mohammed 1^{er} faisait de ses campagnes militaires des missions de diffusion de l'islam. Dans ce sens, il avait œuvré à la préservation de l'Islam comme il est dit ici par lui-même : « *Des musulmans à l'est ou à l'ouest de chez nous, ont*

entendu parler de moi et demandent à se mettre sous mon autorité » (Al Maghili dans J. Cuoq, 1975 : 416). C'est dans ce cadre qu'il faut situer les conquêtes territoriales d'Askia Mohammed 1^{er}. Il annexa les provinces septentrionales du Mali comprenant le Bagana, le Galam, le Macina et le Fouta Toro. Au nord et au Nord-est, il conquiert Teghazza et Agadez dans l'Aïr. Entre 1513 et 1517, il conquiert les régions haoussa du Katsena, du Gobir et de Kano qui se trouvaient au Sud-est du Songhay. À la suite de ces conquêtes, Askia Mohammed 1^{er} œuvra à la diffusion de l'Islam dans ces contrées. Cela est confirmé par le rapport de l'étude sur les pratiques de l'Islam au Niger où il est écrit qu' : « *au XVIème siècle, la position de l'Islam se trouva encore consolidé par la politique d'Askia Mohammed* » (H. Mourlaye, 2006 : 21). La diffusion de l'Islam dans ces régions a été possible à travers l'envoi de savants musulmans pour l'enseigner. Ce sont entre autre Maklouf ben Ali el Benbali qui enseigna à Kano et à Katsina, Mohammed ben Ahmed ben Abou Mohammed Et Tazakhti qui donna cour à Katsina et en devint même le cadî.

Par ailleurs, il travailla activement à la préservation de l'orthodoxie de l'Islam en combattant les apostats et les hérétiques. L'apostat est celui qui renie sa foi. Cette pratique était un phénomène récurrent au Soudan occidental. Dans sa volonté de rectifier les injustices des Sonnis lors de sa prise de pouvoir, Askia Mohammed 1^{er} a redonné la liberté à tous ceux qui prétendaient être libre et musulman (Al Maghili, 1964 : 414). Mais plutard, il constata que ceux-ci avaient apostasié (Al Maghili, 1964 : 414). Face à cette situation, il les contraint au retour à l'Islam par la menace de les razzier comme il est dit ici : « *J'ai voulu les détourner de tout cela (pratique animiste). Ils ne cessèrent que sous la menace du sabre (...) Je les ai donc invités à reconnaître Dieu et son envoyé. Accepta qui accepta par crainte de l'épée* » (Al Maghili, 1975 : 141-420).

Quant à l'hérésie, elle fait suite aux prétentions prophétiques de Tenguella. Il était un chef peul qui avait réalisé la conquête du Bakhounou en 1512 dans le territoire songhay. Pour cela, il se présenta comme un prophète. En qualité de calife et défenseur de l'Islam au Soudan occidental, Askia Mohammed 1^{er} attaqua et tua Tenguella. La lutte entre Tenguella et le Songhay était en fait l'affrontement entre l'islam orthodoxe et l'islam hérétique ; qui aurait remporté la victoire, aurait légitimé son pouvoir et fait de son adversaire un imposteur. Ainsi en tuant Tenguella, Askia Mohammed 1^{er} avait réussi à préserver l'unité de la communauté.

Conclusion

Entre 1495 et 1497, Askia Mohammed 1^{er} se rendit à La Mecque pour accomplir un pèlerinage qu'on a voulu expiatoire. Ce voyage lui permit de rencontrer les sommités politique et religieuse du monde arabe. Ces rencontres lui permirent de conclure un accord politique ; donnant ainsi un caractère hautement politique à ce pèlerinage. Cet accord se concrétise par son élévation au titre de calife pour le Soudan et l'établissement au Songhay d'un ambassadeur au compte de ses partenaires politiques de l'Orient musulman. Ce sont les Mamlouk et les Ottomans. Ce nouveau partenariat acquis donna une orientation inattendue à son règne caractérisée par des contacts commerciaux entre le Songhay et l'Orient musulman et par la diffusion de l'Islam au Soudan occidental.

Références bibliographiques

1 - Les Sources

AL OUFRAANI (M.), 1889, Nozhet el Hadi, Histoire de la dynastie saadienne au Maroc de 1511 à 1670, Paris, Ernest Leroux.

CA DA MOSTO (A.), 1895, *Relations de voyages à la côte occidentale d'Afrique 1445-1457*, Paris, Leroux.

ES SADI Abderhaman, 1964, *Tarikh es-Soudan*, Paris, Maisonneuve.

KATI Mahmoud, 1964, *Tarikh el-Fettach*, Paris, Maisonneuve.

L'AFRICAIN Jean-Léon, 1965, Description de l'Afrique, T.2, Paris, Maisonneuve.

2 - Les recueils de sources

CUOQ Joseph, 1975, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIIIème au XVIème (Bilad-Al-Soudan)*, Paris, CNRS, 1975,

3 - Les ouvrages

BAYO Golwang-Gagsou, 1989, *Le khalifat d'Askia Mohammed 1^e (1493-1528)*, mémoire de maitrise, département d'histoire, UNACI.

BAYO Golwang-Gagsou, 2001, *Askia Mohammed 1^{er} (1493-1528): Vie et Œuvre*, thèse de doctorat 3^{ème} cycle, département d'histoire, UNACI.

CISSOKO Sékéné-Mody, 1966, *Histoire de l'Afrique occidentale : Moyen-Age et Temps modernes VIIe siècle -1850*, Paris, Présence africaine.

CISSOKO Sékéné-Mody, 2001, « Les Songhay du XIIème au XVIème Siècle », *HGA*, Tome 4, édition abrégée, Présence africaine- Edicef- Unesco.

CISSOKO Sékéné-Mody, 2013, *Tombouctou et l'empire Songhay*, Paris, L'Harmattan.

COULON Christian, 1983, *Les musulmans et le pouvoir en Afrique noire*, Paris, Karthala

CUOQ Joseph, 1984, *Histoire de l'islamisation de l'Afrique de l'ouest : des origines au XVIème siècle*, Paris, Geuthner.

- DELAFOSSÉ Maurice, 1972, *Haut-Sénégal-Niger*, Tome 2, Paris, Maisonneuve-Larose.
- GEOFFROY Eric, 2011, « L'époque mamelouke (Égypte-Syrie, 1250-1517) : Etape charnière de l'histoire de la civilisation islamique », en ligne sur www.openaccess.uoc.edu
- KABA Lansiné, 1978, « Les chroniqueurs musulmans et Sonni Ali ou un aperçu de l'Islam et de la politique au Songhay au XV^{ème} siècle », *Bifan*, T.40, n°1, Série B.
- MAUNY Raymond, 1975, *Tableau Géographique de l'Ouest africain au Moyen Âge*, d'après les sources écrites, la tradition et l'archéologie N° 61, 1961, Amsterdam, SWETS et ZEITLINGER.
- MOURLAYE Hassan, (Dir), 2006, *Etudes sur les pratiques de l'Islam au Niger*, rapport provisoire, sous la direction du MID, la DGAPJ, la DGACR et le Bureau de Coopération Danoise (DANIDA)
- ROUCH Jean, 1966, *Contribution à l'histoire des Songhay*, Amsterdam, Swets et Zeitlinger.
- SAMI Benkherfallah, 2020, « Les Mamelouks : l'histoire d'esclaves devenus sultans », *Bab Zman*, en ligne sur <https://babzman.com/les-mamlouks-lhistoire-descalves-devenus-sultans/>
- SYLLA Anzoumanan, 2022, Contribution à l'étude des politiques musulmanes : le cas d'Askia Mohammed 1^{er} (1493-1528), Thèse de doctorat unique, Université Alassane Ouattara.
- TRIAUD Jean-Louis, 1973, *Islam et sociétés soudanaises au Moyen âge*, Paris, CNRS.
- ZAKARIA Dramani-Issoufou, 1982, *L'Afrique dans les relations internationales au XVI^{ème} siècle*, Karthala, Paris.